

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-060

OBJET : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS LIÉS À LA CONSTRUCTION DU COLLÈGE ANNE FRANK

DÉLIBÉRATION : 2024-060  
SERVICE : DIRECTION DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS LIÉS À LA CONSTRUCTION DU COLLÈGE ANNE FRANK

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

Le Département de Loire-Atlantique porte le projet de reconstruction du collège Ernest Renan, rue Pablo Neruda à Saint-Herblain. Il en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de la construction et de l'aménagement de son site.

La Ville ou la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements connexes au site, rendus nécessaires par l'implantation de l'établissement.

Le Département apporte à la Ville ou à la Métropole un financement à hauteur de 80 % des montants hors taxes des aménagements connexes (études et travaux), au prorata du montant global subventionnable, et plafonné à 1 150 000 €.

Ainsi, le Département versera une subvention plafonnée à 129 498 € pour tout ou partie des travaux suivants portés par la ville :

- déplacement de la clôture du groupe scolaire et relocalisation du plateau multisports, nécessaires à la création du futur parvis extérieur au collège,
- création d'un parc de stationnement mutualisé au nord de la rue Pablo Neruda.

Les modalités de financement de ces aménagements extérieurs communaux font l'objet d'une convention entre la Ville de Saint-Herblain et le Département. Elle est annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention pour le financement des aménagements liés à la construction du nouveau collège Anne Frank ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable, à la signer ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024